

Service du Génie Rural

-----  
Circonscription de Chartres

-----  
Département d'Eure et Loir

Comité Technique de l'Eau

Renseignements concernant la Nappe de Beauce

Le présent dossier fourni à la demande du Comité Technique de l'Eau présente sous une forme résumée un certain nombre de renseignements sur la Nappe de Beauce.

Le dossier comporte :

- Une carte schématique des limites du calcaire de Beauce.
- Un tableau comparatif des cotes des niveaux statiques relevées en 1910 et 1936.
- Une carte donnant la figuration des courbes isopièzes d'après les indications précédentes.
- Un tableau donnant les cotes de la nappe de TOURY depuis 1875.

Ces documents peuvent être assortis des commentaires suivants :

1) Carte schématique des limites du calcaire de Beauce

Comme demandé, il a été reporté sur une carte au 1/200 000e les limites du calcaire de Beauce et vers l'Ouest des calcaires de MORANCEZ.

Ces limites ont été relevées sur la carte géologique et montrent que cette formation occupe pratiquement le quart Sud-Est du Département.

D'une manière plus simple, il semble que pour fixer les limites d'une étude, on pourrait prendre la région comprise entre les demi-droites issues de CHARTRES et passant d'une part, par ABLIS (S & O) et d'autre part, par CHATEAUDUN.

2) Tableau comparatif des cotes des niveaux statiques d'après l'étude de DOLLFUS et d'après celle de LAFERRERE.

Deux études hydrogéologiques ont été entreprises sur la nappe de Beauce et publiées, l'une en 1910, l'autre en 1936. Les mesures auxquelles ces études se réfèrent, paraissent avoir été faites dans les 2 ou 3 années précédant les dates de publication de ces ouvrages. Sur un tableau comparatif nous avons repris pour quelques-unes des localités de Beauce, les points qui avaient été relevés par les deux auteurs.

Nous avons complété également le tableau par les indications plus récentes que nous possédons sur des ouvrages exécutés dans les dix dernières années.

L'examen des renseignements ainsi obtenus fait apparaître une concordance très satisfaisante, les renseignements de 1910 se trouvent être inférieurs, dans de nombreux cas, de quelques mètres à ceux obtenus dans l'étude de 1936.

Cette discordance tient essentiellement aux variations du niveau général de la nappe, les années précédant 1910 correspondant à une pluviométrie plus basse que celle observée dans les années précédant 1936.

3) Carte indiquant les courbes isoplezes

Les renseignements des tableaux visés aux paragraphes précédents ont été reportés sur une carte au 1/100 000e, en noir figurent les courbes de l'étude de 1910, en bleu les courbes de l'étude de 1936.

4) Tableau donnant le niveau de la nappe à TOURY

La Sucrierie de TOURY qui fonctionne depuis de nombreuses années nous a communiqué les relevés du niveau statique tenus annuellement.

Les 4 puits ont été utilisés dont 2 abandonnés en 1950.

Toutefois, les 4 puits sont très proches l'un de l'autre et donnent des indications très concordantes qui permettent d'avoir une idée précise des variations de la nappe depuis 1875.

Il ressort de l'examen de ces tableaux que la cote maximum de la nappe a été atteinte en octobre 1931 pour un niveau statique de 114,745, la cote minimum a été atteinte en 1906 pour un niveau statique de 106,178, le battement maximum observé est donc égal à 8,567. Soit 8.50" au mètre de profondeur.

Dans un autre travail qui n'est pas joint au présent dossier, les variations de la nappe ont été comparées aux variations de la pluviométrie relevées soit à la station de JANVILLE depuis 1933 (JANVILLE est situé à quelques kilomètres de TOURY), soit à la station de CHARTRES.

Il en ressort une concordance également intéressante entre ces observations.

C'est ainsi par exemple que les très faibles pluviométries enregistrées de 1943 à 1949 se sont répercutées par une baisse très accentuée de la nappe qui est passée d'une cote de 114,395 en 1941 à 107,839 en 1952.

### 5) Conclusion

Les indications que nous possédons, notamment celles que nous tenons dans le présent dossier prouvent que la nappe oscille autour de son régime d'équilibre sans indiquer un appauvrissement.

Toutefois, il y a lieu de préciser que les prélèvements qui y sont actuellement effectués et qui sont dus essentiellement à des prélèvements pour l'alimentation en eau potable et prélèvements d'industries agricoles sont insignifiants.

Ces observations confirment notre opinion, qu'il n'y a pas de problème actuel mais qu'il pourrait y avoir éventuellement un problème futur si les prélèvements pour l'irrigation continuaient à se multiplier à la cadence actuellement constatée.

A CHARTRES, le 11 mars 1963.

L'INGENIEUR EN CHEF DU GENIE RURAL :